



Chers Elus, Chers Collègues,

Je souhaite porter à votre connaissance trois textes importants votés au Sénat cette semaine.

1. Adoption par le Sénat du texte visant à assurer le respect du principe de laïcité dans le sport, avec avis favorable du Gouvernement

Cette proposition de loi du sénateur Michel Savin (LR) comble un vide juridique dans trois situations :

- Interdiction du port de signes religieux dans les compétitions sportives organisées par les fédérations sportives et associations affiliées,
- Interdiction du port du « burkini » inscrite dans les règlements intérieurs des piscines,
- Interdiction d'utiliser les équipements sportifs comme salles de prière à l'occasion d'une pratique sportive.

2. Adoption par le Sénat du texte visant à mieux protéger les maires qui refusent de marier les étrangers illégaux, présenté par le sénateur Stéphane Demilly.

La législation actuelle n'autorise pas les officiers d'état civil à refuser de célébrer un mariage lorsque l'un des futurs époux est en situation irrégulière sur le territoire français. Ce texte entend mettre fin à cette faille législative et aux situations ubuesques qu'elle engendre, constat partagé par le Garde des Sceaux Gérald Darmanin.

- Pour cela, les futurs époux de nationalité étrangère devront fournir à l'officier d'état civil tout élément lui permettant d'apprécier leur situation au regard du séjour en France.
- Le délai de sursis à la célébration du mariage est porté à deux mois renouvelables au lieu d'un seul, le délai de sursis à la célébration du mariage afin de laisser le temps au procureur de la République de diligenter une enquête.

- Par ailleurs, le texte prévoit que le procureur de la République est réputé avoir décidé d'un sursis à la célébration du mariage s'il n'a rendu aucune décision dans le délai de 15 jours après sa saisine.

3. Adoption à l'unanimité par le Sénat du texte visant à lutter contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, présenté par nos collègues Pierre-Antoine Levi et Bernard Fialaire

Trois piliers sous-tendent ce texte : formation, prévention, sanctions.

- Obligation pour les établissements d'enseignement d'assurer une formation et une sensibilisation à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les violences, les discriminations et la haine tout au long du parcours éducatif, de l'école à l'enseignement supérieur.
- Renforcement des structures de prévention et de signalement dans les établissements
- Procédures disciplinaires (aujourd'hui centrées sur la seule sanction des fraudes académiques) élargies aux actes discriminatoires.

Les trois textes doivent maintenant être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et leur importance implique qu'ils le soient dans les meilleurs délais.

Restant à votre écoute,
Recevez mes meilleures salutations

Laurence Muller-Bronn
Sénatrice du Bas-Rhin
Conseillère d'Alsace – Canton d'Erstein

Laurence Muller-Bronn Sénatrice du Bas-Rhin

35A rue du Rhin, 67150, GERSTHEIM senat.lmullerbronn@gmail.com

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

